



Tadoussac, le 11 avril 2024

Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement du Québec
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

OBJET : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac

La municipalité a été interpellée lors des audiences publiques tenues à Tadoussac les 9 et 10 avril 2024 par le président de la commission, monsieur Pierre André, afin de déposer ou de partager de l'information en lien avec des échanges sur la situation et la pénurie de logement à Tadoussac, plus précisément sur les coopératives de solidarité.

Lors d'une rencontre en 2023 entre les directions des différents ministères et la municipalité à laquelle le maire était présent, une préoccupation des représentants municipaux a été partagée face à l'absence de logement et le phénomène saisonnier des personnes qui se rendent à Tadoussac pour travailler en période estivale et qui quitte à la fin de la saison. Le village connaît alors une baisse importante de vitalité économique et sociale de sa collectivité et la municipalité désire freiner le phénomène tout en continuant de maintenir ses infrastructures scolaires et de services afin de poursuivre son développement et attirer de nouvelles familles.

Face à la pénurie de logement très prononcée à Tadoussac et face à la création de nouveaux emplois par la venue d'un nouveau parc national, il a été partagé avec les représentants de la SÉPAQ et de Parcs Canada de réfléchir à une possibilité de partenariat tripartite, qui pourrait être un modèle innovant au Québec dans un regroupement des gouvernements et de la municipalité afin de trouver des solutions pour mettre en place de l'hébergement qui répondrait aux travailleurs de Tadoussac, de ceux de la SÉPAQ et de ceux de Parcs Canada. Cette idée a été lancée lors de ladite rencontre et n'a pas fait l'objet de d'autres discussions au niveau de la municipalité tant à l'interne qu'avec les représentants du gouvernement.

On nous demande des précisions sur l'entité juridique que représente les coopératives de solidarité. Le monde municipal a été informé au cours des dernières années par diverses communications de la possibilité d'avoir accès à des facilités pour ce genre d'entité tant monétaires que juridiques.

La municipalité ne dispose d'aucun document en lien avec les coopératives de solidarité, car cela a été soulevé uniquement lors de la discussion tenue et n'a pas fait l'objet de recherches pour en connaître davantage, car cette discussion était demeurée sans suite.



Les représentants de la SÉPAQ ont mentionné la possibilité de partenariat lors des audiences du BAPE tenue le 10 avril, toutefois et tel que mentionné, les discussions étaient à l'état embryonnaire et il nous est impossible de vous fournir de l'information ou des précisions sur les coopératives de solidarité.

Nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Richard Therrien, Maire

/CO